

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE - (N° 964)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD9

présenté par
M. Moyne-Bressand, rapporteur

ARTICLE 6

Substituer aux mots :

« suppression d'*Ambrosia artemisiifolia* »,

les mots :

« destruction de l'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence des amendements précédents.